

## **SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

### **Comité Syndical du 23 septembre 2021**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, à l'espace des deux tours, salle Bourguine de Castillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 15/09/2021.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2021-23  
Présents : 21 votants : 20

#### **Étaient présents : 21 délégués**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante) partie à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Christian GIRARDI parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Christian LAFOUGERE, Philippe LAGARDE parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Aldo RUGGERI, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant), Patrick YON (suppléant), Jean-Pierre DESPERIERE (suppléant) (11 présents)*

*Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h45 pour le vote de la DL 2021-025/DL 2021-026/DL 2021-027, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Dominique BOTTEON (suppléant), Didier SOUBIRON (10 présents)*

#### **Étaient excusés :**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Viviane BERNEDE, Messieurs Olivier REYNES, Jean-Marie BOE*

*Albret Communauté : Messieurs Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Dominique HANROT, Christophe BESSIERES, Pascal LEGENDRE,*

#### **Pouvoirs de vote : 0**

#### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur  
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Ressources Humaines  
Madame Aurélie CEREZUELA : Chargée de Communication  
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction  
Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

**AR Prefecture**

047-200020550-20210923-DL2021\_023-BF  
 Reçu le 30/09/2021  
 Publié le 30/09/2021

**N° ordre : 2021- 023 Décision modificative n° 2-2021**

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de revoir les sommes affectées en fonctionnement et investissement selon le détail présenté ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses		Dépenses	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
67 – Charges exceptionnelles	-62 500 €	012 – Charges de personnel et frais assimilés	60 000 €
		66 – Charges financières	2 500 €
<b>Total</b>	<b>-62 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>62 500 €</b>

Investissement :

Dépenses				Recettes			
Chap. Op.	Libellé	Art	Montant	Chap. Op.	Libellé	Art	Montant
020	Dép. imprévues		-162 000 €	120	Construction quai de transfert	1311	-50 000 €
16	Emprunts	1641	12 000 €	121	Regroupement services techniques	1311	-300 000 €
101	Aménagement casiers Fauillet	2313	150 000 €	101	Aménagement casiers Fauillet	1641	150 000 €
114	Acquisition de véhicules de collectes	2188	-200 000 €				
	<b>Total</b>		<b>-200 000 €</b>		<b>Total</b>		<b>-200 000 €</b>

**Précision en investissement :**

- La réhabilitation du site de FAUILLET impose des travaux supplémentaires pour +/- 150 000€ de dépenses, qui seront financés par emprunt en recette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité Syndical,

-Approuve la décision modificative n° 2-2021.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 30/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
 Le Président  
 Alain LORENZELLI